

Présents : Mesdames et Messieurs Gallet, Lenglet, Lefort, Fleury, Bruxelles, Verheyde, Letemple  
Etaient absents : Mme Caron, Mme Delplanque, Mr Berre, Mr Pastor  
Monsieur Letemple est élu secrétaire.

**1) Information sur la participation de la commune de Ribemont sur Ancre au remboursement de frais supportés par la commune de Heilly pour un Agent intercommunal.**

Mr le Maire de Ribemont sur Ancre a fait part de son refus de participer au remboursement des frais d'expertises et de consultations de la médecine préventive dans le cadre du suivi de l'arrêt de travail de l'Agent intercommunal (à suivre)

**2) Participation financière annuelle de la commune de Heilly à l'ALSH.**

Mme le Maire rappelle qu'une Convention de mutualisation du service périscolaire a été signée en 2011 entre les communes de Ribemont sur Ancre, Bresle et Heilly afin que les charges afférentes au service soient réparties entre les trois communes. Les enfants des trois villages bénéficiant de tarif préférentiel pour les services proposés. De ce fait ; la commune de Heilly participe chaque année pour un montant de 4096.63€ versé à la commune de Ribemont sur Ancre.

**3) Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019**

Mme le Maire rappelle qu'un appel à recrutement a été fait dans la commune ; une seule réponse est parvenue ; de ce fait Melle Marie Lefort est nommée Agent recenseur, un arrêté sera pris. A noter que les services de l'Insee recommandent fortement le recensement par Internet.

**4) Projet d'équipement de type "Halle" dans le Parc du Grand Canal**

Un devis de construction en bois est présenté au CM, un devis de couverture est attendu, dès réception ; le projet sera présenté au service de l'Architecture et des Bâtiments de France pour faisabilité.

**5) Délibérations diverses**

Accord à l'unanimité sur le rapport d'activités de la CCVS

Accord à l'unanimité pour la nomination de Melle Marie Lefort pour le recensement de la population

**6) Questions et informations diverses**

**- Rappels :**

Listes électorales : Inscriptions jusqu'au 31 décembre 2018

Recensement militaire : formalité obligatoire pour filles et garçons pour se présenter aux concours et examens publics, à faire en Mairie entre le mois de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Atteinte à l'environnement : aucun gravats ni d'eau contenant divers déchets ne doivent être évacués dans les caniveaux ; en effet ; un secteur du réseau d'eau pluviale vient de faire l'objet d'un curage, travaux ayant un coût élevé pour la commune. Il est également rappelé que les gravats et matériaux divers issus de démolition ou autre doivent être déposés à la déchetterie. Ces infractions étant susceptibles de faire l'objet d'un contrôle par le Service de la Police de l'Eau.

Urbanisme : des formalités sont à accomplir en cas de travaux d'extension, huisseries, mur, clôture, terrasse, façade..etc , prendre renseignements à la Mairie.

Heures d'ouverture Mairie : les mardi et jeudi de 16H à 18H

Heures d'ouverture Agence Postale Communale : le lundi, mardi, jeudi de 15H à 18H et le vendredi de 9H à 12H

La séance est levée à 22 H 30

Le Maire : Bernadette GALLET



*Bernadette Gallet*